



Réf : F15073

Direction de l'Éducation de la province Sud  
(DES)  
Bureau d'information et d'aides aux étudiants  
(BIAE)  
55, rue Georges Clémenceau  
BP L1, 98849 Nouméa cedex  
Tél. 20 49 68 ou 20 49 46 - Fax 20 30 23  
[des.bourses.etudiants@province-sud.nc](mailto:des.bourses.etudiants@province-sud.nc)

## DEMANDE DE PRIX D'ENCOURAGEMENT A LA RECHERCHE DE LA PROVINCE SUD

### LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE

- Un curriculum vitae ;
- Un justificatif de domicile (quittance de loyer, d'eau ou d'électricité...);
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur en cours de validité ;
- Une copie des diplômes d'enseignement supérieur obtenus ;
- L'autorisation d'inscription dans la préparation au titre de laquelle le prix est sollicité ;
- L'inscription à l'école doctorale du Pacifique et/ou un organisme partenaire du Consortium de Coopération pour la Recherche ; l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) :
  - L'université de Nouvelle-Calédonie (UNC)
  - L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
  - L'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC)
  - L'Institut de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (Ifremer)
  - L'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC)
- L'exposé précis des motivations du candidat quant à son choix d'un thème de recherche en relation avec la Nouvelle Calédonie et particulièrement la province Sud ;
- La description du projet professionnel lié au thème de recherche ;
- Une lettre de présentation et d'agrément du sujet de la thèse ou du travail de recherche émanant du directeur de recherche, certifiant que le candidat dispose de tous les moyens et installations nécessaires à l'accomplissement de sa recherche ;
- Une lettre de recommandation d'une personnalité pouvant faire état d'une compétence dans le domaine concerné par la recherche qui serait menée et présentant son intérêt pour la Nouvelle-Calédonie ;
- Une attestation sur l'honneur mentionnant le montant de l'ensemble des allocations et vacations attribuées à l'étudiant au titre de la recherche ainsi que le montant des revenus professionnels ou autres dont il peut disposer.

N.B : Il est vivement conseillé au candidat au prix de la province Sud d'encouragement à la recherche de joindre à son dossier une liste des personnes éventuellement rencontrées ou contactées en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de ses travaux de recherche (indiquer leur nom, qualité, adresse et coordonnées téléphoniques). Le jury pourra, éventuellement, prendre l'attache de ces personnes afin d'obtenir des informations concernant le projet de l'étudiant.